

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Délégation de service public pour le réseau régional G@zelle

# Bientôt le haut-débit dans toute l'île

POUR ALLER PLUS LOIN  
SITE INTERNET :  
www.regionreunion.com

L'accès aux technologies de la communication en faveur du plus grand nombre est l'un des axes du développement de La Réunion. C'est pour cela que la Région a initié le réseau Gazelle. Il va permettre d'accéder au haut-débit sur l'ensemble de l'île. La Région a confié l'exploitation de ce réseau à une entreprise, par le biais d'une Délégation de Service Public.

En 2003, il n'y avait pas de concurrence sur l'ADSL, seules les grandes villes étaient raccordées, les débits étaient 3 fois inférieurs à ceux de métropole mais les prix deux fois plus élevés. La seule entreprise disposant de la capacité nécessaire pour couvrir l'île et de fournir de la capacité à ses concurrents était France Télécom. C'est pour cela que la Région a lancé le projet G@zelle. Par le biais de celui-ci, il s'agissait de mettre à disposition de tous les opérateurs un réseau régional mutualisé, sans limite de débit, dans des conditions transpa-

rentes et non discriminatoires. G@zelle a donc un rôle multiple : l'aménagement du territoire (le haut-débit partout), le développement de services innovants y compris sur les zones les moins rentables (comme le Triple Play pour le grand public : internet + téléphonie + TV etc.), le renforcement de la concurrence. Les premiers résultats de G@zelle sont plutôt positifs, alors même que le déploiement du réseau n'est que partiel et l'on ressent des effets réels sur le marché (multiplication des offres),

sur la concurrence (arrivée de nouveaux opérateurs comme Outremer Télécom, Cegetel, Möbius...) et sur les tarifs (l'offre ADSL était facturée 145 €/mois en 2003 ; elle est commercialisée aujourd'hui à 50 €/mois et inclus la téléphonie gratuite et illimitée vers les fixes Réunion et métropole). Un nouveau pas a donc été franchi avec l'attribution de la délégation de service public (DSP). 4 entreprises ont répondu, 1 s'est retiré de la procédure, deux autres ont été auditionnées depuis août dernier. Les négociations se sont



**LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE • MARS À MAI 2007**

**Audiovisuel :** 146 814 € pour la réalisation de 11 documents (notamment un sur les possibilités de randonnées équestres à La Réunion) et de 3 fictions

**Bande entre Madagascar et La Réunion :** pour augmenter l'offre de service haut débit et prévenir la saturation des réseaux existants, lancement d'études juridiques, techniques, économiques avant de réaliser une large bande entre Madagascar et La Réunion, par fibre optique sous-marine. Engagement de la Région : 150 000 € avec une aide de 15 % de l'Europe.

**Bretelles pour le réseau Gazelle :** marchés pour la réalisation de travaux de génie civil pour Saint-Denis/Sainte-Marie (436 201 €) ; La Possession, Le Port, Saint-Paul (627 545 €) ; Saint-Pierre/Saint-Louis (985 516 €).

déroulées jusqu'au 16 mars 2007. Le choix du délégataire s'est effectué sur 4 critères stratégiques (taux de couverture, développement d'u-

ne offre diversifiée, niveau des tarifs consentis aux usagers, niveau de participation financière attendue éventuellement de la Région) et sur 3 critères techniques (Performance du réseau et potentiel d'adaptabilité et d'évolution dans le temps, délai de réalisation des ouvrages, moyens mis en œuvre pour l'exploitation et la commercialisation. Le projet retenu est celui présenté par le groupement Mediaserv (mandataire), Sogetrel / LD collectivité comme délégataire. Le montant de l'investissement de la Région est de plus 12 millions d'euros. Aujourd'hui, d'autres projets sont en préparation : Un opérateur Canadien étudie la possibilité de raccorder les abonnés en fibre optique et TDF étudie la refonte de son réseau de distribution, y compris la TNT.